



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de
la Protection des Populations

Antenne :
Services vétérinaires

Service environnement
et enjeux éthiques

Erdre Active la Bérangerais
2, rue de Thésalle
BP 4209
44242 La Chapelle-sur Erdre

Dossier suivi par : H.DESMONTILS
(02.51.12.75.59)

Mél : ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

A Réf. :
D Réf. : EN1103639

La Chapelle sur Erdre, le 25 janvier 2011

CODERST

Séance du mois de février 2011

Dossier : SCEA DES ACACIAS – "La Justière" à TEILLE.
ELEVAGE DE PORCS SOUMIS A AUTORISATION.

Rapport : Hélène DESMONTILS, inspecteur des installations classées

I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION

L'établissement sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage porcin de 1373 animaux-équivalents sur le site de La Justière à TEILLE. Il s'agit d'une extension d'un élevage existant autorisé par arrêté du 08/08/1995, pour 807 animaux-équivalents. Il est classé dans la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées.

II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE

La SCEA des ACACIAS exploite un atelier « post-sevrage » et « engraissement », et dispose d'un bâtiment, situé au lieu-dit « La Justière » à 1,7 km au nord-ouest du bourg de TEILLE. Le tiers le plus proche se situe à 400 m au sud de l'élevage. Il existe déjà des haies sur le site.

La SCEA DES ACACIAS est composée de 4 membres dont 3 exploitants du GAEC DU ROBIN MAQUIAU, élevage autorisé pour 100 vaches laitières.

Tous les animaux sont élevés sur caillebotis. Ils reçoivent une alimentation biphase, permettant une réduction des rejets azotés de 17% et de près de 31% des rejets en phosphore par rapport à une alimentation standard. Des phytases sont incorporées aux aliments, et permettent une réduction supplémentaire des rejets phosphorés.

La SCEA ne dispose pas de terres en propre, mais de 2 prêteurs de terres (GAEC DU ROBIN MAQUIAU et GAEC DES IFS, exploitations de vaches laitières à TEILLE).

1) Projet :

Le projet prévoit l'extension du bâtiment d'élevage existant, avec la construction de 3 salles d'engraissement de 156 places chacune, d'une salle de 156 places de post-sevrage et d'une aire d'attente pour les porcs charcutiers. Une salle « infirmerie » de 32 places sera également aménagée. L'ensemble des constructions seront réalisées sur caillebotis intégral.

Après projet, l'élevage sera autonome en engraissement.

Catégorie d'animaux	Effectifs existants	Effectifs après projet
reproducteurs	0	0
porcelets	432	624
Cochettes et porcs à l'engraissement	720	1248
Animaux équivalents	806	1373

2) Impact sur le Paysage :

Les haies existantes seront maintenues et renforcées.

3) Impact sur l'eau

L'alimentation en eau se fait par le réseau public. Il n'y a ni puits ni forage sur le site.

4) Stockage, traitement et évacuation des déjections animales

Le volume annuel de déjections sera de 2442 m³ de lisier, intégralement stocké sur le site, dans les fosses sous bâtiments, d'une capacité utile totale de 2196 m³ (plus de 10 mois).

Un produit liquéfiant-désodorisant est utilisé.

5) Plan d'épandage :

L'élevage produira sur l'année 12003 kg d'azote et 6588 kg de phosphore.

La totalité des effluents produits par l'élevage sera épandue et valorisée sur le parcellaire des deux prêteurs de terres, dans un rayon de 4 km autour du site d'élevage. Chacun des prêteurs épand par ailleurs du fumier et du lisier de bovins, ainsi que des boues de station d'épuration pour le GAEC DES IFS. Ces apports ont été pris en compte dans le dimensionnement du plan d'épandage.

Tableau de synthèse du plan d'épandage :

Prêteur de terre	SAU (ha)	SPE (ha)	contrat N avec SCEA DES ACACIAS	contrat P avec SCEA DES ACACIAS	Pression N sur SDN	Bilan P (% des besoins)
GAEC DU ROBIN MAQUIAU	118,5	98,9 (100m)	4497 kg	2468 U	159 kg N/ha	87,6%
GAEC DES IFS	253,7	227,69 (50m)	7506 U	4119 U	110 kg N/ha	76,8%
Total	371	326,5	12003 U	6588 U	125 kg N/ha	80%

SAU : Surface Agricole Utile

SPE : Surface Potentiellement Epondable

SDN : Surface Directive Nitrates (= SPE+Surface Pâturée Non Epondable)

N : Azote

P : Phosphore

L'équilibre de la fertilisation azotée et phosphorée est respecté.

6) Gestion des déchets

Les cadavres sont stockés dans un bac d'équarrissage de 500L situé à l'entrée de l'élevage, avant leur ramassage par une société d'équarrissage.

L'ensemble des déchets sont collectés et éliminés par des structures spécialisées.

7) Etude des dangers

Une réserve à incendie de 200 m3 est présente sur le site.

Il n'y a pas de stockage d'hydrocarbures sur le site.

III - ENQUETE - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par Arrêté Préfectoral du 30 août 2010, l'ouverture d'une enquête publique du 4 octobre 2010 au 5 novembre 2010 inclus a été décidée à réception de la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant Monsieur Etienne MONTFORT en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête s'est déroulée à la Mairie de TEILLE, après que l'avis d'ouverture ait été régulièrement annoncé et affiché dans les communes concernées par le rayon d'affichage et par les parcelles d'épandage : TEILLE, PANNECE, RIAILLE, MOUZEIL et TRANS-sur-ERDRE.

Au cours de l'enquête publique, aucune remarque n'a été formulée ni par écrit ni verbalement.

Le Commissaire Enquêteur, dans son rapport du 26 novembre 2010, émet un avis favorable à la demande présentée par la SCEA DES ACACIAS.

IV - AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

TEILLE : avis favorable en date du 07/10/2010

RIAILLE : avis favorable en date du 20/10/2010

PANNECE : dans son avis du 20/10/2010, le conseil municipal s'interroge sur les conséquences de cet élevage.

V - CONSULTATION DES SERVICES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer : avis favorable émis le 30 août 2010 ;

Agence Régionale de Santé : avis favorable émis le 25 août 2010 ;

Service Départemental d'incendie et de Secours : avis favorable émis le 26 août 2010, sous réserve de prendre en compte un certain nombre de dispositions :

- relatives à la préservation des bâtiments, locaux et outils de travail ;
- relatives à la sécurité des intervenants et à la mise en œuvre des moyens de secours.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi : avis favorable émis le 22 juillet 2010 ;

Service départemental de l'architecture et du patrimoine : avis favorable du 1^{er} septembre 2010 ;

Institut National de l'Origine et de la Qualité : avis favorable émis le 23 juillet 2010 ;

- Direction de la Coordination et du Management de l'Action Publique : avis favorable émis le 22 juillet 2010 ;

Autorité environnementale : L'avis de l'autorité environnementale est réputé favorable depuis le 2 août 2010 en l'absence d'observation de sa part ;

Direction Départementale de la Protection des Populations : Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations a donné un avis favorable, le 20 mai 2010, pour le lancement de l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation de la SCEA DES ACACIAS.

VI - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement a bien été prise en compte.

La demande du SDIS et son avis technique ont été repris dans le projet d'arrêté préfectoral.

Compte-tenu des avis du commissaire enquêteur, des conseils municipaux et des administrations concernées, je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté préfectoral de la SCEA DES ACACIAS.



L'Inspecteur des Installations Classées,

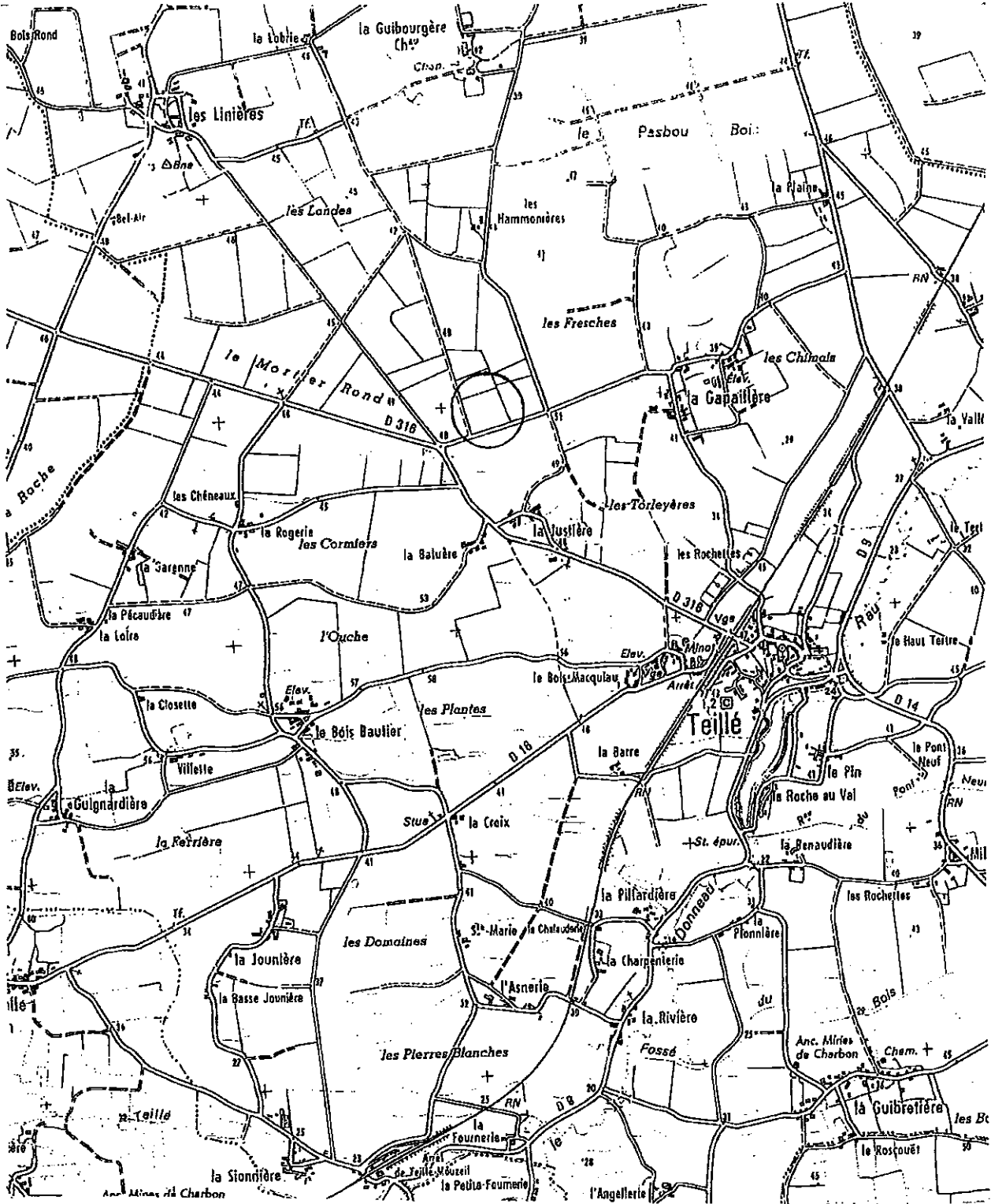
H. DESMONTILS.

Vu et transmis,

Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
L'Inspectrice de la Santé Publique Vétérinaire,

J. FADAT

PLAN DE LOCALISATION
Echelle : 1/25000



PLAN DE MASSE

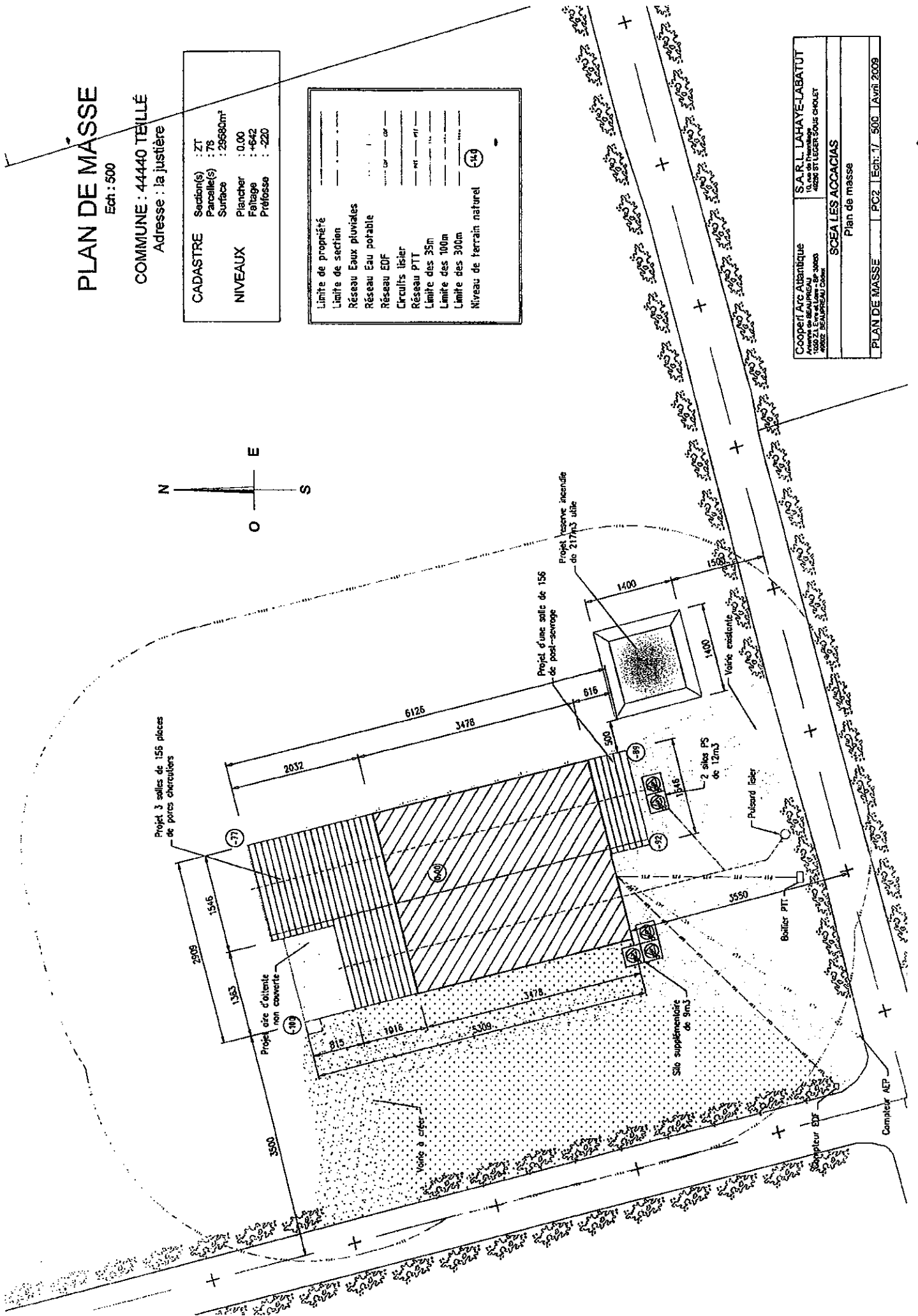
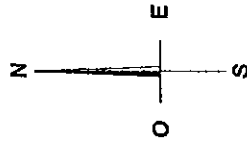
Ech : 500

COMMUNE : 44440 TEILLÉ

Adresse : la Justière

CADASTRE	Section(s) : ZT
	Parcelle(s) : 76
	Surface : 29980m ²
NIVEAUX	Piancher : 0.00
	Faitage : +642
	Préfosse : -220

Limite de propriété	---
Limite de section	---
Réseau Eaux pluviales	---
Réseau Eau potable	---
Réseau EDF	---
Circuits isier	---
Réseau PTT	---
Limite des 35m	---
Limite des 100m	---
Limite des 300m	---
Niveau de terrain naturel	(-14)



Cooperi Arc Atlantique 100021 Le Parc du Lander - B.P. 3003 44092 DESAUPREAU Cedex	S.A.R.L. LAHAYE-LABATUT 100021 Le Parc du Lander - B.P. 3003 44092 DESAUPREAU Cedex
SCEA LES ACCACIAS	
Plan de masse	
PLAN DE MASSE	PC2 Ech: 1/ 500 Avril 2009

Exploitant : IFS

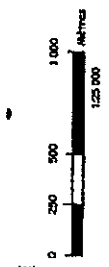
Ilot	Parcelle	Occup. du sol	type de sol	surf.	nature du produit	surf. épanachable			raisons d'exclusions	Apt	Commentaires
						Produit	SPE Fumier	SPE Lisier			
17		Culture		9,55	Fumier enfoui Lisier	7,79	7,79	7,79	cours d'eau cours d'eau	2	
18		Culture		1,88	Fumier enfoui Lisier	1,88	1,88	1,88		2	
101		Culture		26,86	Fumier enfoui Lisier	26,24	26,24	23,08	tiers tiers	2	
102		Culture		33,83	Fumier enfoui	32,75	32,75		tiers / cours d'eau / point d'eau	2	
103		Culture		7,99	Fumier enfoui Lisier	6,83	6,83	6,83	cours d'eau cours d'eau	2	
104		Culture		5,53	Fumier enfoui Lisier	5,53	5,53			2	
105		Culture		2,97	Fumier enfoui Lisier	2,97	2,97	2,97		2	
106		Culture		1,98	Fumier enfoui Lisier	1,98	1,98			2	
107		Culture		9,86	Fumier enfoui Lisier	9,86	9,86	9,86		2	
108		Culture		4,32	Fumier enfoui	4,32	4,32			2	
109		Culture		12,26	Fumier enfoui Lisier	10,70	10,70	9,47	tiers / cours d'eau tiers / cours d'eau	2	
110		Culture		3,42	Fumier enfoui Lisier	2,99	2,99	2,99	cours d'eau cours d'eau	2	
111		Culture		2,02	Fumier enfoui Lisier	1,15	1,15	1,09	cours d'eau tiers / cours d'eau	2	
112		Culture		12,13	Fumier enfoui Lisier	9,39	9,39	9,39	cours d'eau / point d'eau cours d'eau / point d'eau	2	
113		Culture		4,50	Fumier enfoui Lisier	4,05	4,05	4,05	cours d'eau cours d'eau	2	

VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D'EPANDAGE

DOSSIER :
SCEA des Acacias - Le Bois Macquiau - 44400 TELLE
Site d'élevage : La Justinière - 44400 TELLE

ZONES APTES A L'EPANDAGE
 Parcelles exploitées par :
 Expl.1 : GAEC Robin-Macquiau
 Expl.2 : GAEC des Ifs

○ Siège social SCEA des Acacias
 Année : 2009



Reproduction interdite sans l'autorisation de Cooperi - Arc Atlantique

